

I- Règles d'hygiènes & de distanciation :

Nous avons, en dehors de l'entretien du club qui se fait quotidiennement par un prestataire extérieur, rendu obligatoire en interne, par nos équipes, l'entretien de toutes les machines toutes les 75 min (1H15).

De nouveaux matériels devront être désormais nettoyés après leurs utilisations par vos soins, comme par exemple les haltères et les barres olympiques ; ce qui n'était pas forcément le cas avant.

A/ Obligatoires & non obligatoires :

1/ Masques

Ils sont obligatoires à l'entrée et à la sortie du club. A l'intérieur du club, lorsque vous circulez ou pendant votre entraînement, ils sont seulement recommandés. Vous pourrez donc les retirer au moment de votre pratique sportive sur les machines, les tapis de courses, les cours collectifs...etc.

Le port du masque est en revanche tout le temps obligatoire pendant les séances de Personal training/ coaching privé, à la fois pour le coach et l'adhérent.

2/ les gants...

a) ...sanitaires

Ils ne sont nullement obligatoires. Ils sont simplement recommandés.

b) ...de boxe

Les gants de boxe sont strictement personnels et les adhérents ne peuvent se les prêter les uns les autres.

3/ Les serviettes

Elles demeurent obligatoires. Afin de les poser sur toutes les machines en position assises ou couchées ainsi que sur les tapis de l'espace étirement et de l'espace cours collectifs. (Les casquettes ne sont toujours pas permises pendant votre pratique sportive).

4/ Les distances

Elles devront être de 1m entre les personnes en mouvement de marche ou de stationnement dans le club. Pour celles qui sont entrain de pratiquer, elles doivent être de 2 m. Chaque adhérent doit disposer de 5m² d'espace d'entraînement autour de lui.

5/ Les marquages au sol et sur les murs

Leurs consignes doivent être strictement respectées. Des supports rouges indiqueront les machines non utilisables durant toute la période de vigilance sanitaire.

Un plan du club en 3D avec la disposition des machines et des encodages sera affiché dès l'entrée du club.

Vous pourrez retrouver ce plan à tout moment sur le site internet, dans l'espace « protocole covid19 ».

Sa prise de connaissance ainsi que celle du protocole sanitaire est obligatoire. Elle fait partie désormais des conditions générales de ventes.

6/ Les bornes hydroalcooliques et de désinfection du matériel

Une borne de gel dédiée à l'accueil des adhérents à l'entrée du club est posée en colonne. Une seconde est posée à l'entrée des cours collectifs. Tout entrant devra se désinfecter avec. Elles sont prévues sans contact physique ; une pédale au pied permet d'actionner la borne de distribution. Des désinfectants accompagnés de lingettes sont à disposition et répartis sur plusieurs points dans tout le club.

7/ Les distributeurs de boissons, de confiserie et d'eau.

Les machines à café, à boissons et autres confiseries au nombre de 2 sont en libre service. Les touches de sélection seront nettoyées très régulièrement. Les fontaines à eau au nombre de 2 restent disponibles pour nos adhérents. Ils veilleront à apporter leur propre gourde personnalisée pour s'en servir.

8/ Vestiaires, casiers et douches.

Les vestiaires ne seront pas condamnés mais vous ne pourrez y pénétrer que par 2/3 en simultané afin de vous changer. Les casiers pour entreposer vos affaires personnelles seront toujours accessibles à mesure de 1 sur 2 pour respecter les distances de sécurité sanitaire. Vous veillerez à apporter votre propre cadenas. Les douches ne seront plus permises jusqu'à nouvel ordre.

9/ VMC, aération et climatisation du club.

Toutes les issues du club resteront ouvertes autant que possible pour aérer naturellement le club.

La VMC (ventilation mécanique contrôlée) est activée au club 7/7 et 24H/24H. Son entretien est prévu régulièrement par un prestataire extérieur.

La climatisation est disponible dans tous les espaces du club, elle est entretenue par une société spécialisée à raison de 1 fois par mois. La climatisation sera activée selon les recommandations du conseil scientifique rattaché au gouvernement. Nous aviserons selon les préconisations gouvernementales.

II- Les requêtes administratives, les inscriptions et les réservations

1/ Les requêtes administratives

Nous vous rappelons que beaucoup de questions, posées par mail par une partie de nos adhérents pendant le confinement, ont leurs réponses dans les communiqués qui ont été fait sur la page Facebook du club et via l'application.

Les traitements des questions relatives aux résiliations et aux prélèvements effectués durant le confinement ou tout autres questions subsidiaires à ces deux problématiques continueront exclusivement d'être traitées par voie dématérialisée (mail infopurefitness92@gmail.com) comme ce fut le cas depuis le début du confinement. Cela afin d'éviter les attroupements à l'accueil et l'augmentation du risque de contamination pour l'ensemble des fréquentants. De plus, notre attention, sur les lieux physiques, doit être portée à 100 % pour nos adhérents

qui sont sur place pour être guidés dans leurs démarche sportive. Le service juridique disponible depuis le début du confinement à l'adresse mail du club, continuera à traiter vos questions dans les meilleurs délais par mail ou/et par téléphone.

Le service d'accueil et les coach ne peuvent pas remplir ce rôle. Toute insistance auprès d'eux sera vaine.

2/ Les inscriptions

Les nouvelles inscriptions ne généreront aucun contrat papier, aucun mandat sepa papier ; aucune facture papier ; aucune photocopie de la pièce d'identité ne sera demandée ni aucun chèque de caution. Concernant les résiliations, plus aucun courrier en recommandé mais un mail dédié pour cela (resiliationpurefitness@gmail.com). La procédure complète d'inscription sera dématérialisée de bout en bout et totalement sécurisée, afin de continuer dans cet esprit de logique sanitaire.

Les règlements par chèque et en espèces seront toujours autorisés mais il est recommandé dans la mesure du possible de privilégier le règlement par carte bleue sans contact ou google Pay.

L'accès à votre club se fait actuellement par badge personnel qui vous ai remis à votre inscription. Cependant, très bientôt il se fera au moyen de votre téléphone en le rapprochant de la borne d'accès extérieure.

3/ Les réservations

Le club sera ouvert pour la première semaine, le temps de l'adaptation, du lundi au vendredi de 6 H à 21H15 tous les jours au lieu des 23 h habituelles. Les amplitudes horaires des semaines suivantes feront l'objet d'une communication au préalable. En plus des coach et de l'équipe commerciale, la première semaine du 22 juin, un membre de la team Pure Fitness dédié à la sécurité sanitaire sera présent dans le club pour veiller au bon respect des process de 6H à 21H15 tous les jours.

Les horaires reviendront à la normale une fois que les flux et les process seront parfaitement maîtrisés de part et d'autres.

C'est dans cette continuité, que votre club s'est doté d'un logiciel pour gérer le nombre d'adhérents maximum pouvant être présents simultanément dans le club. Vous tirerez plusieurs avantages de cela, à savoir un nombre limitée de personnes et donc une disponibilité des machines satisfaisante, une attention accrue des membres Pure Fitness vis-à-vis des adhérents, une santé préservée grâce aux distances de sécurité qui seront permises grâce à cette limitation de pratiquants dans un même espace, une garantie de trouver une place au club grâce à votre réservation préalable...etc.

Les cours collectifs reprendront à compter du 1er juillet selon le planning en vigueur sur le site internet. Des modifications seront susceptibles d'être apportées selon la situation évolutive de la réglementation et des capacités du club.

Vous ne pourrez réserver qu'un passage par jour pour permettre à tout le monde de profiter du club.

Vous pourrez annuler votre réservation jusqu'à 2 h avant le cours collectif et/ou l'accès libre.

Vous pourrez effectuer jusqu'à 5 réservations simultanément pour les jours suivants.

Les réservations seront possibles jusqu'à 2 semaines en programmation.

La Direction du club a fixé le nombre maximum d'adhérent pouvant être à l'intérieur de celui-ci simultanément à 60 personnes ; ce nombre peut évoluer à la hausse comme à la baisse selon les directives gouvernementales.

Une application, dont on vous communiquera le nom par mail, devra être téléchargée sur votre téléphone. Un code vous sera attribué sur votre adresse mail pour y accéder. Pour ceux dont l'adresse mail n'est pas à jour, veuillez communiquer votre nouvelle adresse mail à l'accueil du club ou par voie dématérialisée. Aucune mise à jour de votre dossier ne se fera par téléphone.

Cette application vous indiquera en temps réel les créneaux disponibles pour venir au club en vous permettant de vous inscrire ou pas. Elle vous permettra de vous inscrire aussi aux **cours collectifs** de votre choix dont les places seront limitées à **15 adhérents**, pour les premières semaines, afin de respecter les distanciations de sécurité sanitaire imposées par le gouvernement.

Les réservations seront obligatoires que pour ceux et celles qui voudront se rendre au club à partir de 17H00. En deçà, cela ne sera pas obligatoire.

Avant 17H00, le flux total n'étant pas très important, et se trouvant de toute manière en deçà de notre capacité d'accueil simultanée sur une période de **1H15 (35 personnes par 75 min)**, les réservations ne sont pas utiles. Les flux étant autrement plus élevés à compter de 17 H.

Réservation : Hypothèse 1 :

Mr Dupont va sur son application pour réserver un accès libre à son club Pure Fitness. Toutes les 75 min, vous avez un créneau disponible de 17 H 00 à 21H 15. Il sélectionne le créneau de 17 H 00 à 18H15 en inscrivant son nom. Le logiciel reconnaît son abonnement et lui permettra de passer la porte d'entrée lorsque il badgera sa carte à l'entrée du club. Il dispose à compter de son entrée au club de 75 min (1H15) de pratique libre s'il se présente bien sûr à 17H00 précises, autrement son temps sera logiquement diminué. De 18h15 à 18h30, un intervalle donc de 15 mn permettra aux équipes Pure Fitness de nettoyer toutes les machines afin d'accueillir le créneau suivant de 18H30 à 19h45, et ainsi de suite.

Sur réservation obligatoire sur votre application :

Du lundi au vendredi

17H00-18H15 pratique sportive
18H15-18H30 désinfection des machines
18H30-19H45 pratique sportive
19H45-20H00 désinfection des machines
20H00-21H15 pratique sportive

Le week-end

10H00-11H15 pratique sportive
11H15-11H30 désinfection des machines
11H30-12H45 pratique sportive

Réservation : Hypothèse 2 :

Mme Dupont va sur son application pour réserver un accès libre (cardio-muscu) à son club Pure Fitness. Elle veut choisir le créneau de 17H00-18H15. Seulement, au moment de valider, les places ne sont plus disponibles. Le seuil de 35 personnes étant atteint. Le logiciel la mettra donc en liste d'attente. Dès qu'une place se libère sur ce créneau, l'application la fait remonter automatiquement et lui attribue la place libre et la lui notifie immédiatement.

Attention : Vous ne pourrez réserver qu'un seul créneau par jour.

Rappel : Ouverture la semaine du 22 JUIN : lundi au dimanche de 6H à 21H15.

35 personnes max en simultanée dans le club pour activité cardio-muscu pendant 1H15.

15 personnes max en simultanée dans le club pour activité cours collectifs.

Total personnes max cardio-muscu + cours collectifs = 50.